

COLLOQUE INTERNATIONAL

Les réformes du droit de la famille dans les sociétés musulmanes : Normes juridiques et pratiques sociales reconsidérées du point de vue de l'anthropologie.

6-7-8 Novembre 2007

Coordinateurs Mohammed Hocine Benkheira et Pierre Bonte

ARGUMENT

Dans les pays où l'islam sert d'une manière ou d'une autre de référence aux politiques publiques la période récente voit se multiplier les réformes du code du statut personnel qui organise au sein de la famille les rapports entre les sexes, le mariage, le régime de filiation, etc., bref toute une série de relations sociales qui sont encadrées par le droit musulman. Ces réformes ont débuté plus ou moins tôt selon les pays. Dans certains, comme la Turquie ou la Tunisie, elles se sont imposées anciennement et n'ont pas été remises en question, pour le moment ; dans d'autres, comme l'Egypte, l'Irak ou l'Iran, elles ont été suivies par des tentatives de réislamisation de la législation. Ailleurs, comme au Liban, les réformes butent sur une résistance communautaire. Plus récemment, au Maghreb, la réforme de la *mudawwana* au Maroc s'est accompagnée de longs débats publics, qui ont lieu aussi en Algérie ; la Mauritanie pour sa part a élaboré ces dernières années un nouveau code peu novateur mais qui répond aux impératifs du droit positif moderne.

La nécessité de ces réformes s'est imposée en fonction d'évolutions sociétales au sein de ces pays (transformation des modes de vie ruraux et pastoraux, scolarisation, urbanisation, etc.) mais aussi dans le contexte de « mondialisation » qui voit la diffusion de nouveaux comportements dans le domaine de la reproduction sexuée (avec les biotechnologies par exemple) et qui introduit de manière contrainte, comme un aspect du financement des politiques publiques (le rôle de la Banque mondiale doit être souligné), de nouvelles valeurs : droits de l'homme, bonne gouvernance, démocratie occidentale, promotion de la femme, etc. Elles sont une des conséquences les plus manifestes de la réorganisation des sociétés musulmanes du fait des contacts qu'elles établissent avec le reste du monde, localement ou dans le contexte des diasporas et de l'immigration. Il est inutile de rappeler que ces réformes polarisent aussi les résistances au « changement » et induisent des formes de « conservatisme » qui peuvent déboucher sur les revendications d'un islam « intégriste ».

Ces réformes du droit de la famille se traduisent directement sur le plan juridique et il n'est guère surprenant qu'elles aient suscité de ce fait de nombreux travaux qui s'inscrivent dans cette discipline ; elles suscitent par ailleurs d'intenses débats publics dont se font l'écho les politologues. Nous nous appuyerons naturellement sur ces travaux, et souhaitons une étroite collaboration interdisciplinaire avec les sciences juridiques et politiques, la sociologie, etc., mais en infléchissant notre propre réflexion dans le sens d'une approche anthropologique des questions qu'ils soulèvent.

Le colloque, aboutissement de la réflexion entamée depuis 2004 dans le cadre d'une ACI TTT du Ministère de la Recherche se tiendra les 5, 7 et 7 novembre 2008 à la Sorbonne.

Au cours des séminaires tenus depuis 2004, d'un premier atelier qui s'est tenu à l'occasion du colloque de l'AFEMAM à Strasbourg en juillet 2005, de la journée de travail au Collège de France en octobre 2006, un réseau de recherche s'est constitué et nombre de travaux ont déjà été présentés. Nous proposons en conséquence que cette ultime réunion soit l'occasion de revenir dans un esprit de synthèse sur ces communications, dont nous avons demandé aux participants de nous envoyer une copie provisoire de manière à la diffuser avant la tenue du colloque. Celui-ci devrait ainsi être l'occasion d'une nouvelle discussion sur ces textes et de la préparation d'une publication sur le thème..

Cette réunion de travail s'organisera sur le fond d'interrogations plus générales, partagées par les anthropologues plus particulièrement, dont nous souhaitons qu'elles servent de trame aux discussions à l'occasion du colloque et se retrouvent dans la publication à laquelle il doit aboutir. Ces questions concernent :

- les contextes politiques, médiatiques, idéologiques et juridiques opposant tenants de la « tradition » (les guillemets soulignent que cette tradition peut être (reconstruite ou (ré)inventée) et « réformistes ». Cette analyse s'appuiera par ailleurs sur les évolutions démographiques, sociales et culturelles que connaissent les sociétés concernées et qui ont contribué à la nécessité de ces réformes.
- le traitement de la relation entre les sexes s'imposant surtout du point de vue féminin à l'occasion de thèmes tels que celui du tutorat de la femme, du divorce, du partage de l'autorité familiale, etc. On s'attachera par ailleurs à identifier les conséquences de ces réformes, replacées dans le contexte des transformations que connaissent ces sociétés (familles monoparentales, célibat féminin croissant, etc.)
- le traitement de la filiation se manifestant immédiatement en termes juridiques à travers les débats sur l'adoption, l'héritage, la période de viduité liée à la grossesse, etc. Deux approches complémentaires permettront d'approfondir le questionnement. Il s'agit d'une part des conséquences qui peuvent en découler sur les rapports entre statut personnel, citoyenneté et nationalité, en particulier en situation d'immigration. Il s'agit d'autre part des conséquences de la diffusion des nouvelles techniques de bioengineering, s'agissant de la procréation assistée dans ses formes diverses.
- les choix matrimoniaux, moins directement connotés de références juridiques, mais posant cependant du point de vue anthropologique un problème qu'encadrent ces références et qui amène à réfléchir sur les évolutions des modalités de choix du conjoint, soulignant des évolutions (élévation de l'âge du mariage, individualisation des choix) et sur les résistances : « mariage forcé » ou « arrangé », problème des « crimes d'honneur », etc.
- s'agit-il en définitive d'une transformation radicale des modèles familiaux, qui inscrirait ces sociétés musulmanes dans la mondialisation ou d'ajustements marginaux qui préservent des expressions sociales et culturelles en partie codifiées par le droit musulman, en partie relevant de traditions locales ?

PROGRAMME

Les séances auront lieu en salle Mauss, à la Section des Sciences Religieuses, EPHE, Sorbonne, escalier E, 1^{er} étage à gauche, 17 rue de la Sorbonne – 75005 PARIS

Mardi 6 novembre matin

9. Accueil des participants

9.30. Ouverture du colloque

1^{er} thème : L'évolution du statut juridique de la filiation : la question de l'adoption

Modérateur : Hocine Benkheira

10. David S. Powers (Professeur de civilisation islamique, Cornell University, USA), L'adoption aux origines de l'islâm, dsp4@cornell.edu

10.30. Roberta Aluffi (Professeur de droit musulman, Université de Turin), A propos du code du statut personnel, le statut juridique de la filiation, roberta.aluffi@unito.it

11. Pause café

11.15 Marta Arena (doctorante EHESS-Turin), L'introduction de l'adoption dans le droit de la famille tunisien et l'action des associations pour mères célibataires à Tunis, marta_arena_tos@yahoo.com

11.45. Discussion générale sur le thème 1

12.30. Repas au Ministère de la Recherche

Mardi 6 novembre après-midi

2^{ème} thème : Filiation et alliance dans un contexte pluriculturel

Modérateur : Pierre Bonte

14.30. Hocine Benkheira (Directeur d'études à l'EPHE) Les 'ulamâ contemporains face au mariage interconfessionnel, hocine.benkheira@gsrl.cnrs.fr

15. Rosa Parisi (chercheur, Université de Foggia). Les couples mixtes maroco-italiens en Italie, parisi.rosa@virgilio.it

15.30. Aïda Kafanani (Chargée de recherche au CNRS), La question du mariage civil au Liban, aida.kanafani@gsrl.cnrs.fr

16. Pause café

16.15. Annamaria Fantauzzi (doctorante Rome, La Sapienza, EJHES, Paris). Le don du sang et les immigrés marocains à Turin : frères ou nouveau citoyens entre intégration et identité religieuse, annfantauzzi@tiscali.it

16.45. Discussion générale sur le thème 2

3^{ème} thème : Le choix du conjoint
Modératrice : Hayat Zirari

17..15 Pierre Bonte (Directeur de recherche au CNRS), La question du « choix du conjoint » dans la théorie anthropologique : l'exemple de la Mauritanie, bonte@ehess.fr

17.45. Altan Gokalp (Directeur de recherche au CNRS), Le choix du conjoint dans l'immigration turque en Europe et la question du mariage forcé, agokalp@aol.com

18..15 Marie-Luce Gélard (Maître de conférences à l'Université Paris V), Les « mariages collectifs » en milieu rural marocain, mlgelard@yahoo.fr

18.45 Discussion générale sur le thème 3

Mercredi 7 novembre matin

4^{ème} thème : Le statut juridique de l'alliance
Modérateur : David Powers

9. Hocine Benkheira (Directeur d'études, EPHE), Le rôle du *wali* dans la loi islamique, hocine.benkheira@gsrl.cnrs.fr

9.30. Corinne Fortier (Chargée de recherche au CNRS), Divorce féminin en Mauritanie et en Egypte, corinne.fortier@ftrr.f

10. Yahya Ould el-Bara (Professeur à l'Université de Nouakchott), La réforme du code du statut personnel en Mauritanie et la question de la polygamie, yelbara@yahoo.fr

10.30. Discussion générale sur le thème 4

11. Pause café

5^{ème} thème : L'évolution des statuts féminins dans la perspective des réformes des codes du statut personnel
Modératrice : Aïda Kanafani

11.15. Hayat Zirari (Professeur à la Muhammadia, Casablanca), La réforme de la Mudawwana au Maroc : premiers bilans, zhayat@idoine-maroc.com

11.45. Pierre Bonte (Directeur de recherche au CNRS), L'élévation de l'âge minimal du mariage des femmes dans les différentes réformes et dans le droit français, bonte@ehess.fr

12.15. Barkahoum Ferhati (CRAPH, Alger), Le célibat dans le code civil algérien, barkahoum@yahoo.fr

13. Repas au Ministère de la recherche

Mercredi 7 novembre après-midi

14.45. Discussion générale sur le thème 5

6^{ème} thème : Approches comparatives : la dimension historique
Modérateur : Altan Gokalp

15.15. Catherine Mayeur-Jaouen (Professeur, INALCO), L'émergence du couple dans le monde arabe à la fin de l'empire ottoman, mayeur-jaouen@wanadoo.fr

15.45. Francine Costet-Tardieu (docteur de l'INALCO), Les réformes du statut personnel en Egypte : les lois de 1920 et 1929, costet-tardieu@wanadoo.fr

16.15. Pause café

16.30. Enric Porqueres i Géné (Maître de conférences à l'EHESS), Approches comparatives : la question du consentement matrimonial dans le droit canonique catholique, Enric.Porqueres@ehss.fr

17. Discussion générale sur le thème 6.

18. Cocktail

Jeudi 8 novembre matin

7^{ème} thème : Approches comparatives : anthropologie, sciences juridiques et politiques
Modératrice : Roberta Aluffi

9. Philippe Bras (Professeur Université de Rouen, Directeur de l'IISMM, Paris), Droit et société dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des codes du statut personnel, Jean-Philippe.Bras@ehess.fr

9.30. Bernard Botiveau (Directeur de recherche au CNRS), Le droit de la famille dans les politiques législatives du Machrek botiveau@mmsch.univ-aix.fr

10.00. Discussion sur le thème 7

10.30. Pause café

10.45. Bilan du colloque (H. Benkheira et P. Bonte) et discussion générale

11.45 Perspectives de recherche et de publication

12. 15. Clôture du colloque

12.30 Repas au Ministère de la recherche (sur inscription le 1^{er} jour)